



Assemblée générale ordinaire

Mardi 1^{er} juin 2010

Lettre au Conseil d'État

LETTRE de SOUTIEN à Dibran, Xénète et leurs parents, Musa et Nazife Selimi, menacés d'expulsion

« Aucun enfant n'est illégal »

Mesdames des conseillères d'Etat,
Messieurs les conseillers d'Etat,

Nous, enseignantes et enseignants, nous nous déclarons solidaires de la famille Selimi, de Dibran et de Xénète, scolarisés en 2^{ème} et 4^{ème} année primaire à l'école des Pervenches-Montfalcon à Carouge.

Des milliers d'enfants grandissent dans notre pays dans des conditions inacceptables : des enfants de « sans papiers », enfants de parents immigrés sans permis de séjour, enfants de requérants d'asile déboutés, enfants de ressortissants européens à qui le regroupement familial a été refusé.

Ces enfants ont passé la majeure partie de leur vie en Suisse. Ils y sont parfois nés. La Suisse est donc leur pays.

Toutefois, sans permis, un certain nombre de droits fondamentaux leur sont refusés. Et :

- Il n'est pas admissible que des enfants vivent dans la peur et le stress ;
- Il n'est pas admissible que les autorités fédérales cassent le cursus scolaire de Dibran et de Xénète ;
- Il est insoutenable que dans un Etat de droit comme la Suisse, des enfants soient maintenus dans l'illégalité et traités comme des criminels, ceci uniquement parce que la question de leur permis n'a pas été réglée.

Nous vous demandons donc, ainsi qu'à toute autorité compétente :

- De surseoir à l'exécution du renvoi de la famille Selimi, de Dibran, Xénète, Musa et Nazife ;
- De régulariser cette famille et leurs deux enfants ;
- De publier dans les médias une résolution de soutien à tous les écoliers et écolières du canton de Genève vivant dans des situations précaires.

Nous préparerons la rentrée scolaire de Dibran et Xénète, et de tous les autres. Nous les attendons à l'école, en septembre.

Nous vous remercions de votre attention et de tout mettre en œuvre pour que nos requêtes aboutissent de manière heureuse. Veuillez agréer, Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de notre haute considération.

L'Assemblée générale du 1^{er} juin 2010 a approuvé cette lettre et décidé de son envoi au Conseil d'Etat à l'UNANIMITÉ (389 présences relevées)